



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 17 septembre 2018 à 20h15**

**Présent(e)s :**

- Mme Christine Tomassi, Présidente
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Jérémie Annen, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- Mme Béatrice Hirsch, Adjointe
- M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusé : M. Marc Botbol

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018
  2. Communications du Bureau du Conseil municipal
  3. Communications de la Mairie
  4. Proposition de motion : Motion M39 du groupe Hors-Parti : « *Pour la prise en compte du développement durable lors des manifestations organisées par la Commune* »
  5. Election de deux nouveaux membres du Comité du Fonds de décoration
  6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux (décisions du 20 juin 2018)
  7. Propositions individuelles et questions
  8. Huis-clos : Demandes de naturalisations
-

La Présidente, Mme Christine Tomassi, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillères et conseillers municipaux et au secrétaire général. Elle excuse l'absence de M. Botbol ainsi que l'arrivée tardive de M. Annen.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour. Le point 5 a été retiré à la demande de la Mairie et ne sera donc pas traité ce soir. Aucune remarque n'étant formulée, Mme Tomassi passe au point 1.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018**

La Présidente demande si ce procès-verbal fait l'objet de remarques : tel n'étant pas le cas, il est approuvé.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

La Présidente n'a pas de communications particulières.

### **3. Communications de la Mairie**

*Communications de M. Guy Lavorel, Maire :*

#### **1) Nouvelle entreprise chargée de la levée des déchets**

M. le Maire informe le Conseil que dès le 1<sup>er</sup> octobre, c'est l'entreprise RETRIPA qui reprendra l'activité de levée et de transport de tous les déchets de notre commune. La Mairie a en effet procédé, l'année passée, à un appel d'offres pour ce mandat et c'est cette entreprise, qui s'occupe déjà de la levée des déchets de plusieurs communes genevoises, qui a été retenue.

M. Lavorel ajoute que le résultat de la procédure d'appel d'offres a fait l'objet d'un recours déposé par une des entreprises qui avait remis une offre, recours qui est pendant devant la justice. Cependant, la demande de restitution de l'effet suspensif ayant été refusée, le contrat avec l'entreprise RETRIPA a pu être conclu, ce qui permet à celle-ci de débiter son activité dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

#### **2) Projet de construction au chemin Lullin 7**

Lors de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2017, la Mairie informait le Conseil qu'elle avait décidé de recourir contre l'autorisation de construire délivrée par le département pour un projet de 14 logements à l'angle du chemin Lullin et du chemin de la Fondelle. Cette décision avait été prise essentiellement pour deux raisons : le projet ne s'intègre pas au caractère villageois de ce secteur de la commune, et il faisait l'objet d'une vive opposition des voisins et d'habitants de la commune, la Mairie ayant reçu une pétition signée par 130 personnes.

Au mois de juin de cette année, le Tribunal administratif de première instance a rendu son jugement et a rejeté le recours de la commune et celui des voisins, estimant que le projet respecte les conditions de construction de cette zone, qu'il a été préavisé favorablement par les services de l'Etat et notamment par la commission d'architecture, et qu'il n'est pas la source d'inconvénients majeurs pour le quartier ou la commune.

Après réflexion, l'Exécutif a décidé de contester cette décision et de déposer un recours auprès de l'instance supérieure, à savoir la Chambre administrative de la Cour de justice. Cette décision a été prise lorsque que la Mairie a appris que dans sa pratique, le Tribunal administratif suit presque toujours les préavis des services de l'Etat, et notamment de la commission d'architecture, et que ceux des communes sont presque systématiquement écartés lorsqu'il s'agit d'apprécier des critères généraux comme par exemple l'intégration d'un projet dans un site. Maître Siegrist a été mandaté pour déposer ce recours.

#### **3) Communication et information : mandat confié à une société spécialisée**

Lors de la dernière séance de la commission « Agenda 21 et communication », la Mairie avait annoncé qu'elle était en contact avec des agences de communication afin d'envisager des mesures pour améliorer la communication de manière globale et en particulier l'information qui est donnée aux habitants.

Ce projet a avancé et l'Exécutif a mandaté récemment une agence afin de réaliser une enquête auprès

de la population dans le but d'évaluer les différents canaux d'information actuels de la commune, et de connaître les besoins et attentes des habitants.

Le questionnaire qui servira de base à ce sondage et qui sera envoyé, nominativement, à tous les Troinésiennes et Troinésiens de 16 ans et plus, est en préparation et il sera envoyé aux membres de la commission « Agenda 21 et communication » avant le lancement de l'enquête.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

**4) Travailleurs sociaux hors murs**

Mme B. Hirsch indique que la Mairie a rencontré la FASE et les travailleurs sociaux hors murs (ci-après « TSHM ») la semaine dernière pour un bilan de la première année de la nouvelle équipe et pour se projeter sur l'année prochaine. Les TSHM ont expliqué avoir commencé par une prise de contact afin de créer un lien de confiance, cela en bonne partie durant l'automne dernier. L'équipe est extrêmement contente d'avoir pu faire cette première exploration. Elle a cependant l'impression que dans la zone villa, un peu excentrée, elle a plus de difficulté à rencontrer les jeunes. Elle se réjouit d'avoir pu aboutir sur un certain nombre de suivis individuels, en exploitant le réseau de partenaires et grâce aux actions mises en place durant cette première année.

Les TSHM ont également créé un partenariat avec le GIAP. En effet, il a été constaté que la FASE n'avait pas de contacts avec les jeunes de l'âge du cycle, mais plutôt avec des jeunes à partir de 15 ans. L'objectif est d'avoir des contacts avec les jeunes avant qu'ils ne sortent du GIAP. Un repas par semaine a été instauré avec les 8P (le vendredi midi au local). Les TSHM en sont très satisfaits.

Pendant l'été, les TSHM ont pu mettre en place des petits jobs qui leur offrent aussi un prétexte pour créer des liens, notamment avec des jeunes qui vont un peu moins bien. Par ailleurs, ils ont démarré une activité « sport pour tous » dès l'âge de douze ans le mercredi après-midi, sachant que le football en salle le jeudi soir est désormais autogéré par les participants. Les TSHM ont en outre adapté les horaires d'ouverture du local de jeunes, qui est ouvert aujourd'hui les mercredis et vendredis après-midi. Ces créneaux horaires sont plus attractifs pour les jeunes. L'équipe a également organisé deux fois deux semaines d'activités d'été à l'Agorespace, avec une bonne participation des jeunes. Il faut cependant relever que de nombreuses incivilités ont été commises, en particulier des déprédations sur la roulotte à l'Agorespace, roulotte que la Mairie a décidé d'enlever suite à ces actes. Lors des deux dernières semaines d'activités d'été, les TSHM n'avaient donc plus de dépôt où ranger leur matériel, ni d'électricité ou de frigo, mais la Mairie n'avait pas envie de devoir faire réparer une énième fois cette roulotte ou de remplacer encore une fois des chaises cassées. L'Exécutif a souhaité faire passer le message que ces comportements ne sont pas acceptables et un panneau a été installé pour expliquer pourquoi la roulotte avait été enlevée.

Enfin, les TSHM étaient contents de pouvoir informer la commune qu'un groupe de jeunes est en train de se constituer en une Jeunesse troinésienne, dont les statuts sont en cours d'élaboration.

Tant la Mairie que les TSHM et la FASE se félicitent de cette bonne dynamique et des actions concrètes mises en place autour des jeunes. Les difficultés rencontrées par le passé en lien avec la FASE sont vraiment en voie d'être résolues grâce à un excellent dialogue.

**5) Ecole**

Une séance avec les enseignants a eu lieu cet après-midi. La rentrée s'est bien passée, les élèves sont au nombre de 279. Les enseignants ont fait part de différentes demandes de matériel ou de petits travaux. Mme Béatrice Hirsch salue le bon dialogue qui existe avec l'école.

**6) Semaine de la démocratie**

La Semaine de la démocratie aura lieu la première semaine d'octobre. Il s'agit d'un événement cantonal auquel les communes sont conviées à participer et Troinex organisera deux événements. Mme B. Hirsch fait circuler le flyer cantonal, ainsi que le flyer communal qui sera distribué dans les boîtes aux lettres des communiens et qui présente les deux événements troinésiens :

- Le mercredi 3 octobre aura lieu une table ronde sur le thème de « La démocratie à travers les générations ». Outre le modérateur, deux représentants du Conseil municipal, deux représentants des jeunes et deux représentants du Conseil des anciens (à chaque fois un homme et une femme) y participeront.

- Une journée « portes ouvertes de la mairie » aura lieu le jeudi 4 octobre. La mairie ouvrira ses portes de 14h à 18h30 à l'ensemble de la population, étant précisé que l'après-midi aura lieu la séance de l'Exécutif. A noter également une collaboration avec l'école puisque deux classes viendront le matin et deux autres classes l'après-midi.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

#### **7) Pétition « Sauvons la poste de Vessy »**

M. Truan donne lecture d'un courrier adressé conjointement à la Mairie et au Conseil municipal par les Associations des intérêts de Vessy et de Pinchat au sujet de la pétition « Sauvons la poste de Vessy » (voir annexe 1). Les conseillers municipaux recevront par e-mail une copie de ce courrier et de son annexe.

Mme Bernardet revient sur la communication de Mme B. Hirsch concernant les TSHM et le groupe de jeunes qui est en train de se constituer. Mme Hirsch a mentionné que les TSHM essayent de rencontrer les jeunes de la zone villa : est-ce pour les intégrer dans la future « jeunesse troinésienne » ?

Mme l'Adjointe précise que ces deux aspects ne sont pas liés. Les TSHM ont encouragé des jeunes qui désiraient créer quelque chose à former une Jeunesse troinésienne, mais ce ne sont pas les TSHM eux-mêmes qui mettront en place ce groupe. La réflexion des animateurs concernant les jeunes de la zone villa a pour but de prendre contact avec ces jeunes, qu'ils rencontrent moins facilement que d'autres dans le secteur de l'Agospace ou du centre du village par exemple. Aussi, les TSHM pensent soit à intensifier leur présence dans la zone villa, soit à s'y promener à d'autres heures qu'actuellement, pour pouvoir construire avec ces jeunes le lien qu'ils ont réussi à créer avec d'autres.

Mme Bernardet relève qu'il existe d'autres moyens d'entrer en contact avec les jeunes, par exemple au moyen d'un courrier ; Mme B. Hirsch précise que le concept de la FASE est d'entrer en relation avec les jeunes dans l'espace public, et non pas d'aller les chercher chez eux.

#### **4. Proposition de motion : Motion M39 du groupe Hors-Parti : « Pour la prise en compte du développement durable lors des manifestations organisées par la Commune »**

La Présidente passe la parole à Mme V. Hirsch pour la présentation de la motion (voir annexe 2).

Après avoir donné lecture de la motion, Mme V. Hirsch relève que les conseillers municipaux auront lu dans les journaux les dégâts causés par les lâchers de ballons, même prétendument biodégradables, ou encore par les pailles. Les motionnaires se sont dit qu'il faudrait proposer autre chose aux enfants si le lâcher de ballons est supprimé. Par ailleurs, la question de la vaisselle se pose systématiquement, comme par exemple pour le pique-nique lors de l'inauguration du parc de la Drize. L'objectif de la motion est que la commune se pose la question, quand elle organise une manifestation, du meilleur choix à faire lorsque plusieurs possibilités se présentent. Ce serait aussi une mission de la commission Agenda 21.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Bernardet indique que le groupe PLR entrera en matière sur cette motion et suivra la proposition d'inviter la Mairie à avoir ce genre de réflexions. Bien évidemment, en tant que présidente de la commission Agenda 21, elle est disposée à ce que certains sujets reviennent dans cette commission afin que celle-ci puisse les étudier.

Mme Schneider-Bidaux signale que le groupe des Verts entrera lui aussi en matière sur la motion. Néanmoins, elle souhaite des précisions sur ce que veut le groupe Hors-Parti : s'agit-il de renvoyer la motion à la Mairie ou à la commission Agenda 21 ? Personnellement, elle serait favorable à un renvoi en commission parce qu'il serait intéressant non pas de trouver des solutions au coup par coup, mais d'édicter des lignes directrices pour tous les événements, ce qui serait plus simple pour tout le monde.

Mme V. Hirsch explique que les motionnaires ont mentionné tant la Mairie que la commission pour éviter de devoir réunir cette dernière si la question se pose pour un prochain événement, auquel cas ils font confiance à la Mairie pour choisir la meilleure solution. Cela dit, Mme Véronique Hirsch pense aussi que la commission devrait donner des lignes directrices.

M. Bourqui considère aussi que la motion est louable et le groupe DC y est favorable, mais la manière de la traiter n'est pas très claire. Il est favorable à ce que la commission examine tous les points qu'il serait

possible d'améliorer et établit une charte pour une démarche durable, non seulement dans les manifestations communales, mais également dans d'autres domaines d'activité de la commune.

Au vu des différents avis émis, M. Lavorel propose que la Mairie étudie dans un premier temps ce projet, puis qu'elle fasse des propositions à la commission Agenda 21 qui pourra les compléter et les amender.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote : **la motion M39 du groupe Hors-Parti « Pour la prise en compte du développement durable lors des manifestations organisées par la Commune » est renvoyée à la Mairie à l'unanimité.**

## 5. Election de deux nouveaux membres du Comité du Fonds de décoration

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

## 6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux (décisions du 20 juin 2018)

La Présidente indique que ces décisions concernent les dossiers suivants, selon les documents que les conseillers municipaux ont reçu :

- Subventions d'investissement à la création de places de crèche
- Subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal
- Enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses
- Enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses
- Co-financement de la relève sportive
- Financements d'investissements informatiques généraux
- Participation aux charges de fonctionnement du GIAP
- Subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions, auxquelles il ne s'opposera pas.

## 7. Propositions individuelles et questions

**La Drize :** M. Calame a lu et entendu cet été, dans les différentes communications de la Mairie que, pour être un véritable Troinésien, il fallait tomber dans la Drize. Force est de constater que si l'on tombait dans la Drize en ce moment, on se ferait mal et on ne se mouillerait pas beaucoup ! La Mairie est-elle en contact d'une manière ou d'une autre avec le canton, par exemple la DGEau, pour s'assurer de l'état de ce cours d'eau ? Et ne faudrait-il pas pousser le canton à agir, notamment vis-à-vis des voisins français de la commune, sur la gestion de la Drize qui, cette année notamment, est à la limite de son seuil d'étiage ?

M. le Maire souligne que la DGAN (Direction générale de l'agriculture et de la nature), et en particulier M. Wisard, suit de près les rivières et les ruisseaux. Il semblerait que la Drize comporte de grandes poches d'eau profonde où les poissons peuvent se réfugier en période d'étiage. Il se trouve que M. Truan a eu l'occasion de rencontrer ce week-end des pêcheurs qui sont passés à côté du stand du PLR à la place de la Mairie.

M. Truan confirme que M. Wisard était présent avec une équipe de pêcheurs bénévoles. Ils sont venus pêcher dans la Drize des truites en mal de nourriture et d'eau, les ont mises dans un grand bac et les ont relâchées un peu plus en aval, où le débit est suffisant. Il existe donc un suivi par les services de l'Etat. M. Truan relève qu'il s'agit d'un phénomène récurrent : cela fait près de trente ans qu'il habite à proximité de la Drize et ce n'est pas la première année qu'il n'y a pas d'eau dans cette rivière.

M. le Maire ajoute que M. Wisard est particulièrement attentif à la Drize, qui est une des rares rivières genevoises dont l'état sauvage a pu être conservé et où l'on trouve de la truite.

**Bois et troncs à travers la Drize :** En se promenant au bord de la Drize, Mme Reymond-Dorsay a vu une quantité de bois impressionnante, de deux mètres de haut, dans le lit de la rivière asséchée. Elle fait circuler des photos. Avec le courant, ces branches risquent de faire des dégâts. Elle a déjà envoyé un message au service concerné, mais elle n'a pas encore eu de réponse.

**Ruisseau des Marais** : Mme Schneider-Bidaux a été étonnée de constater qu'il y avait bien plus d'eau dans le Nant des Marais que dans la Drize. Comment est-ce possible ?

M. Niederhauser explique que ce cours d'eau est alimenté par des sources qui viennent du Salève, ce qui explique probablement ce phénomène. M. Lavorel ajoute que cette différence avec la Drize existe depuis longtemps.

**Fête des promotions** : Mme Bernardet souhaite que la commission JSSEC fasse un bilan de la fête des promotions et qu'elle revoie notamment la collaboration entre l'Association des parents d'élèves et le travail des conseillers municipaux.

**Patrouilleur scolaire** : M. Jordi a été surpris de voir, dans le dernier journal communal, que la commune faisait de la discrimination fondée sur le sexe puisque, dans une offre d'emploi, elle recherchait une « patrouilleuse scolaire », et pas de « patrouilleur scolaire ». Il craint qu'une personne procédurière n'attaque la commune.

Sur le principe, Mme B. Hirsch est d'accord avec la remarque de M. Jordi. La Mairie en a discuté et s'est permise d'utiliser le terme « patrouilleuse » puisque la commune ne compte, aujourd'hui, que des femmes pour cette activité. Mais si demain les patrouilleurs devaient former la majorité des effectifs, la commune mettra une annonce pour des patrouilleurs scolaires !

La parole n'étant plus demandée, la Présidente prononce le huis-clos pour le dernier point de l'ordre du jour.

## **8. Huis-clos : demande de naturalisation**

Une demande de naturalisation est présentée par M. le Maire et soumise au Conseil municipal, qui la préavise favorablement.

Ensuite, M. Lavorel revient sur la visite de la Ferme Duvernay organisée avant la séance et il donne des informations sur les démarches en cours avec un autre propriétaire.

La séance est levée à 20h55.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Christine Tomassi

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :



Aux membres du :  
Conseil administratif de Troinex  
Conseil communal de Troinex  
Grand-Cour 8  
1256 Troinex

Vessy, le 30 Aout 2018

**Concerne : pétition « Sauvons la poste de Vessy »**

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Notre campagne de signatures de la pétition susnommée a eu un succès qui a largement dépassé nos espérances, car nous avons récolté 3'774 signatures. Un certain nombre d'elles ont été apposées par des habitants de Troinex, ce qui nous conforte dans l'idée que cet enjeu dépasse largement la cadre de la commune de Veyrier, car de nombreux habitants de votre commune viennent régulièrement à la poste de Vessy.

Par la présente, nous tenons à vous remercier pour votre engagement et nous vous annexons à la présente la lettre envoyée à La Poste. Bien entendu, nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier.

Dans l'intervalle, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations les meilleures.

**Prudencio Vicente**  
Président de l'Association  
des intérêts de Vessy (AIV)

**Jean-Eudes Gautrot**  
Président de l'association  
des intérêts de Pinchat (AIP)

Annexe :

- Lettre à La Poste datée du 30 Aout 2018.



Poste CH SA  
Région Lac Léman Ouest  
Wankdorfalle 4  
3030 Berne

Vessy, le 30 Aout 2018

**Concerne : Poste de 1234 Vessy – GE**

A qui de droit,

Nous nous référons à votre lettre adressée à l'AIV datée du 7 décembre 2017, dans laquelle vous nous indiquez que vous alliez évaluer le maintien ou non des deux offices de poste et que « *L'analyse du dossier de la commune de Veyrier et de ses deux filiales actuelles de Veyrier et Vessy donnerait encore lieu à des discussions avec le Conseil administratif que nous associons à nos réflexions dans le but de trouver une solution consensuelle* ».

Comme vous pouvez l'imaginer, cette réponse n'a pas satisfait les habitants de Veyrier, Vessy et Pinchat, ainsi que le Conseil municipal de Veyrier.

Pour information, en date du 5 décembre 2017, notre Conseil municipal avait voté à l'unanimité un postulat (annexé à la présente) appelé « *Pour le maintien de deux offices de poste traditionnels à Veyrier* » ; suite à celui-ci, le Conseil administratif de Veyrier est intervenu auprès de La Poste, mais sans recevoir de garanties formelles quant au maintien des deux offices de poste.

C'est pourquoi, en date du 19 juin 2018, notre Conseil municipal avait voté à l'unanimité un deuxième postulat (également annexé) appelé « *1234 Vessy et 1255 Veyrier : deux offices postaux à sauver* ».

De plus, face à l'inquiétude de la population, l'AIV et l'AIP ont décidé de lancer une pétition pour sauver l'office postal de Vessy, pétition qui a récolté 3'774 signatures en l'espace de 3 mois (cf. pétition et signatures annexées).

Comme vous pourrez le constater en parcourant les adresses des pétitionnaires, ce ne sont pas seulement des habitants du plateau de Pinchat et de Vessy, ainsi que ceux du village de

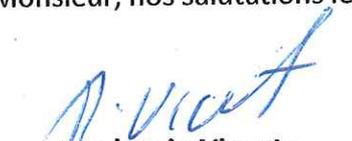
Veyrier, qui ont signé cette pétition, mais également des usagers qui résident dans la commune de Troinex, voire de Carouge, car l'enjeu du maintien de la poste de Vessy dépasse largement les confins de notre commune.

Le nombre de signatures, ainsi que les postulats susmentionnés démontrent clairement que l'ensemble de la population et des instances politiques non seulement véyrites mais également de toute la région sont **totalem~~ent~~ opposés** à la fermeture ou à une solution alternative aux deux offices de poste actuels.

Par souci de transparence envers nos membres et pétitionnaires, les éléments les plus significatifs du dossier seront publiés et commentés sur les réseaux sociaux et, cet automne, dans les publications de nos deux associations. Les médias locaux et cantonaux en seront également informés.

Nous espérons vivement recevoir dans les meilleurs délais une information de votre part qui confirme officiellement et clairement que les deux offices de poste seront maintenus tels quels, ceci pour une durée indéterminée.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



**Prudencio Vicente**  
Président de l'Association  
des intérêts de Vessy (AIV)



**Jean-Eudes Gautrot**  
Président de l'association  
des intérêts de Pinchat (AIP)

Annexes :

- 613 feuilles de la pétition « *Sauvons la poste de Vessy* », comprenant 3'774 signatures ;
- Postulat du 5 décembre 2018 « *Pour le maintien de deux offices de poste traditionnels à Veyrier* » ;
- Postulat du 19 juin 2018 : « *1234 Vessy et 1255 Veyrier : deux offices de poste à sauver* ».

CC :

- Conseils administratifs de Veyrier et de Troinex
- Conseillers municipaux de Veyrier et de Troinex
- Réseaux sociaux et médias.

## MOTION

de Mesdames Annick Deshayes et Véronique Hirsch et  
Messieurs Marc Botbol et Roland Rüttimann, conseillers municipaux,  
Membres du groupe Hors-Parti

### **Pour la prise en compte du développement durable lors des manifestations organisées par la Commune**

#### Considérant

- Les différentes études démontrant les dégâts écologiques (sur la nature et les animaux) produits par les lâchers de ballons.
- Les nouvelles constatations dans le même domaine dues à l'utilisation des pailles.
- Les choix à faire intelligemment entre vaisselle lavable et vaisselle compostable.
- Le fait que l'eau du robinet est jusqu'à mille fois plus écologique que l'eau en bouteille.

Le groupe Hors-Parti propose au Conseil Municipal d'inviter la Mairie à :

- Être attentive lors de l'organisation de manifestations à choisir les moyens les plus en adéquation avec le développement durable.
- A communiquer la raison des choix pour qu'ils soient compris (éventuellement, à faire une action avec les écoliers autour de la fête des Promotions)
- A impliquer la commission Agenda 21 dans la recherche de solutions compatibles avec le développement durable.

Troinex, le 24 août 2018